

# Commune de Boivre-la-Vallée

2 Place de la Mairie

LAVOUSSEAU

86470 BOIVRE-LA-VALLEE

Tél : 05.49.57.81.05

Mail : [ressourceshumaines@boivrelavallee.fr](mailto:ressourceshumaines@boivrelavallee.fr)

## ARRETE N°20240214-01

### PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Boivre-la-Vallée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 11 octobre 2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°20210108-02 en date du 8 janvier 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 6 ans,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

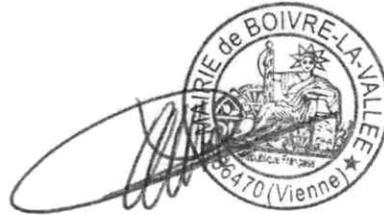
Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	HAIRAULT Virginie	F	Adjoint d'animation territorial	.././.....	01/09/2025

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	4
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Fait à BOIVRE-LA-VALLEE,  
17 février 2025,  
Madame le Maire  
Dany DUBERNARD,



**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le .....